

Le

FURET DE LYON.

Industrie, Beaux-Arts, Sciences, Littérature, Théâtres, Mœurs et Modes



ON S'ABONNE au FURET, chez M. BARON, libraire, rue Clermont, et chez M. GUEURY, tenant cabinet de lecture, place des Célestins. — Le prix de l'abonnement, qui se paye d'avance, est de 3 fr. par trimestre pour Lyon, 50 centimes en sus par trimestre dans le département, et hors du département 1 franc en sus par trimestre. — Le prix des annonces est de 25 centimes par ligne. — CE JOURNAL PARAITRA LE DIMANCHE ET LE JEUDI.

SPÉCIMEN.

UN QUASI-PROSPECTUS.

Jadis, à certain vigneron de bien méchante mémoire pour les gens de cour, titrés ou non titrés, mais de doux souvenir pour le peuple, on disait : *Parlez, imprimez, vous êtes libre; la liberté de la presse et toutes les libertés vous sont garanties; allons, parlez un peu, pour voir.* Il voulut parler, ce bon Paul, parler librement surtout; aussi fut-il mis en prison. Aujourd'hui, s'il vivait, il irait au cachot, car sa langue était des plus médisantes et ne pourrait se taire, ses yeux voyant tant et de si détestables choses. Il est mort, ce dont maintes personnes n'ont pas regret, vu la démangeaison extrême qu'il avait de parler sur tous événements. Si sa parole était amère et accablante autant que vraie, demandez à la valetaille dorée qu'il méprisait si fort; s'il fit une guerre rude et impitoyable à tous les charlatans qui vantaient leur soumission et leur fidélité inviolable pour avoir plus grosse part au budget, consultez ses lettres au censeur, son simple discours, et sa Gazette de village; son Pamphlet des pamphlets surtout, belle et sublime harangue pour le peuple. C'est qu'il aimait réellement le peuple, ce bon Paul-Louis! il était du peuple, lui, et s'en faisait gloire! mais quand je dis du peuple, je dis du tout petit, car IL S'ÉTAIT FAIT VIGNERON pour n'être, comme il le disait, ni prince, ni laquais, ni duc, ni espion, ni pair, ni gendarme. Au fait, au fait! m'y voici! toutefois un peu de patience, car je serai long et, à coup sûr, ennuyeux.

Vous plairait-il, lecteur, de connaître une petite conversation que j'ai eue ici avec un haut fonctionnaire chargé de représenter le gouvernement, c'est-à-dire le fisc? vous le voulez bien: écoutez donc!...

Après avoir attendu trois grandes heures dans l'antichambre de l'homme du gouvernement, on m'introduisit. Enfoncé dans un riche fauteuil d'acajou, il ne m'aperçut pas d'abord, occupé sans doute qu'il était à déjouer quelque conspiration, ou napoléonienne, ou carliste, ou saint-simonienne, ou républicaine; peut-être même ce qu'on appelle vulgairement une émeute; et moi, tenant mon chapeau dans mes deux mains, et attendant l'inévitable: *que voulez-vous?* — Il est enfin prononcé ce mot! — Monsieur, dis-je alors, je veux établir un journal, et je viens préalablement faire ma déclaration, puisque l'usage.... — Dites, la loi. — Oui, M. le préfet, la loi! c'est une bien belle chose que la loi! celle sur les

émeutes surtout, sur les attroupemens, où il est question de trois sommations.... Mais pardon, Monsieur, j'oublie que je viens seulement vous déclarer que je désire fonder un journal, attendu que la Charte, qui est une vérité, accorde à tout Français le droit de publier ses opinions. — Certainement la Charte est une vérité, et tout Français a le droit de publier ses opinions; mais préalablement donnez-moi 8,000 francs. — Vous donner 8,000 francs! et pourquoi? — Donnez-moi 8,000 francs, vous dis-je, et moyennant cette bagatelle, vous jouirez du droit qu'a tout Français de publier ses opinions. — Ah! ça, mais, M. le préfet, je m'y perds! j'ai le droit, comme Français, de publier mes opinions, ou je ne l'ai pas; si je l'ai, ce droit, que signifie la demande que vous me faites? c'est comme si vous disiez à un homme garrotté des pieds et des mains: *tu as le droit de marcher; marche!* le pourrait-il? de même, si je n'ai pas huit mille francs, je n'ai pas le droit de publier mes opinions sous la Charte vérité!... Mais ceci est d'abord contraire au bon sens, ensuite au droit et aux principes d'égalité que proclame CETTE CHARTE; car tous ceux qui sont dans ma catégorie, c'est-à-dire qui ne possèdent pas huit mille francs, ne peuvent jouir du droit qu'a tout Français de publier ses opinions. Que vous en semble, M. le préfet? — Eh! mon Dieu, Monsieur, qui n'a pas huit mille francs, aujourd'hui? — Moi, M. le préfet; cependant je voudrais bien, comme tant d'autres, publier mes opinions, mes opinions de prolétaire, de barbare, comme nous appelent (nous autres gens de misère et de patience) les gracieux journalistes de M. Périer. Mais j'y pense, M. le préfet, la Charte vérité, qui veut que TOUS LES FRANÇAIS JOUISSENT DU DROIT DE PUBLIER LEURS OPINIONS, ne regarde peut-être pas comme tels ceux qui ne possèdent pas cette somme? Cela pourrait fort bien être; cependant je ne me rappelle pas que M. Dupin l'ait dit. — Vous êtes dans l'erreur, Monsieur, tous les enfans nés en France, de père et mère français, sont Français; voyez plutôt le Code civil. — Alors que signifie donc dans la Charte vérité cet article qui me paraît si précieux: TOUS LES FRANÇAIS, etc.? il eût fallu, ce me semble, pour nous dorer la pilule telle quelle, ajouter immédiatement: *qui possèdent huit mille francs.* Par-là, point de fausse joie pour nous prolétaires qui ne les possédons pas, et la Charte était dans ce cas une vérité vraie, tandis que.... — Dans toutes les chartes il y a la lettre et l'esprit, et c'est la lettre que

vous voyez dans la nôtre, et non l'esprit. Je vous le répète, Monsieur, attachez-vous à l'esprit et non à la lettre. — Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir désabusé; j'en ferai mon profit... Et le magistrat, impatienté sans doute de mes questions importunes, sort sans me rien dire plus, et moi de l'attendre encore pour continuer une conversation qui, bien que désenchanteresse, m'intéressait vivement, lorsqu'un homme à taille herculéenne, harnaché d'un *habit brodé sur toutes les coutures*, vint me requérir, en stîle bureaucratique, d'avoir à me retirer au plutôt.

Rentré chez moi, je ruminais dans ma tête s'il ne serait pas possible de publier un journal sans donner 8,000 fr. au fisc, à titre de nantissement. Après avoir élaboré mille projets divers, il me sembla qu'une feuille qui ne s'occuperait ni des ministres, ni des préfets, ni des rois constitutionnels ou soi-disant tels; ni d'Henri V, ni des sous-préfets, ni des gardes-champêtres, mais qui, tout entière consacrée au culte des arts et de l'industrie commerciale et agricole, s'efforcerait d'introduire dans l'atelier du travailleur et dans la mansarde du pauvre quelques reflets de cette instruction solide et substantielle qu'on devrait donner à chacun d'eux, et qu'on ne lui donne pas; qui, s'adressant *aux classes les plus nombreuses et les plus pauvres*, se ferait un rigoureux devoir de les initier à l'avenir qu'elles peuvent se préparer; il me sembla encore qu'une telle entreprise, où la littérature, les théâtres et les modes tiendraient une place notable, sans jamais usurper celle que réclament impérieusement les découvertes mécaniques et agricoles, comme aussi l'économie domestique, trop négligée dans le monde et surtout dans les journaux; il me sembla, dis-je, qu'un journal, fait d'après cette esquisse beaucoup trop imparfaite, et d'un prix médiocre, serait appelé à rendre quelques services à la cause des progrès.

Epris de cette idée, je ne songeai plus qu'à m'assurer de la collaboration d'hommes capables; l'appui bienveillant et actif que plusieurs n'ont pas dédaigné de me promettre, me donne l'espoir que le public sera pleinement satisfait.

J. B.

SCIENCES.

PETIT COURS DE PHYSIQUE APPLIQUÉE.

En partant de ce principe, que tout ce que nous voyons dans la nature est le produit d'une cause souverainement intelligente, on peut s'élever à de grandes vérités.

Un savant dont le nom est devenu vulgaire par les perfectionnements importants qu'il a introduits dans l'art de construire les cheminées, le comte de Rumford, a montré fort simplement que la quantité de chaleur que lancent autour d'eux des corps également chauds dépend en grande partie de l'état particulier de leur surface.

Un vase en métal présentant quatre faces égales, comme un dé à jouer, était son appareil. L'une des faces était argentée et polie, une autre était dépolie et raboteuse, une troisième portait un papier blanc, et la quatrième avait été recouverte, à la flamme d'une lampe, d'un léger enduit de noir de fumée.

Il mettait de l'eau bouillante dans le vase, le fermait, et plaçait à peu de distance de l'une de ses faces un thermomètre, qui est l'instrument communément employé pour mesurer la chaleur. Enfin, sans changer les distances, il faisait tourner son vase de manière à en présenter successivement les quatre faces au thermomètre. Il observa par ce moyen que cet instrument recevait plus de chaleur par certaines faces et moins par d'autres.

C'est ainsi qu'il constata cette vérité importante, que la nature de la surface des corps plus ou moins chauds a une

influence considérable sur la quantité de chaleur qu'ils lancent autour d'eux.

Il résulte de ces expériences que les surfaces noires sont celles qui envoient le plus de chaleur au-dehors, et que les surfaces blanches, et particulièrement les surfaces métalliques polies, sont celles qui envoient le moins.

Enfin, en exposant à l'action d'une même face du vase un thermomètre revêtu tantôt d'une feuille d'argent battu, tantôt d'une couche de noir de fumée, il s'est assuré que les surfaces noires étaient celles qui absorbaient le mieux la chaleur, tandis que les surfaces blanches, et surtout les surfaces métalliques polies, la repoussaient presque entièrement.

Il est à la fois curieux et utile de voir comment la théorie précédente donne la solution de plusieurs questions dont on s'est long-temps et bien vainement occupé.

N'est-il pas bien évident, en effet, par l'expérience que la terreensemencée serait stérile si la Providence ne jetait un vêtement éblouissant de blancheur sur les germes abandonnés à la rigueur des frimats? car, changez la couleur, et tout est perdu sans retour. On sait, en effet, qu'un peu de terre jeté sur la neige la fait disparaître en quelques heures. Les habitants des campagnes n'ignorent point cet effet salutaire de la neige sur la récolte: ils disent en leur langage qu'elle réchauffe la terre; on peut dire plus exactement qu'elle empêche cette dernière de se refroidir autant qu'elle l'aurait fait en demeurant à découvert.

Il ne faut pas aller chercher d'autre raison de la couleur des nègres, que l'influence des surfaces noires pour refroidir les corps qu'elles recouvrent. Les hommes qui naissent dans les glaces du pôle sent généralement blonds et blancs, et leurs animaux indigènes sont pour la plupart revêtus d'une fourrure d'un blanc éclatant.

N'est-il pas également remarquable encore que toutes les fleurs printanières, au moment où la végétation, peu vigoureuse encore, doit néanmoins supporter les dernières rigueurs de la saison glacée, semblent imiter par leur blancheur les flocons de neige qui ont disparu?

Une seule fleur, la Violette, fait exception à cette loi générale, et l'on sait qu'elle vit modestement à l'abri de son feuillage.

Il faudrait s'arrêter à chaque pas pour admirer la savante prévoyance que révèle l'ordre physique, et dans les couleurs des plantes, et dans la forme particulière des arbres, soit pour les préserver de l'excès de la chaleur ou du froid, soit pour leur faire puiser dans les éléments de l'air les principes nécessaires à leur nutrition.

Sur les plus hautes montagnes, près des lieux où règne un hiver perpétuel, le dernier arbre que l'on rencontre est le sapin. C'est que sa forme en pain de sucre lui permet de retenir, durant les froids rigoureux, une couche de neige qui lui conserve la chaleur nécessaire à son existence. Enfin plusieurs arbres s'élèvent dans les airs comme des clochers, d'autres s'étendent gracieusement en parasol. Chacune de ces formes a sa raison particulière, dans laquelle l'homme réfléchi reconnaît sans peine l'ouvrage de Dieu.

Journal des connaissances utiles.

MÉDECINE-PRATIQUE.

PETITE VÉROLE.

Il est encore des personnes qui fortifient les préventions populaires contre la vaccine.

Autant on ne peut raisonnablement blâmer les esprits qui, lors de l'apparition de la vaccine, doutèrent de son pouvoir, et attendirent que des faits innombrables l'eussent attesté pour l'admettre, autant on doit juger sévèrement les esprits faux, incapables d'évaluer les degrés de certitude, qui s'obstinent à repousser une découverte si précieuse, après vingt-cinq ans d'observations et d'expérience. Certes, s'il y a quelque chose de prouvé en médecine, c'est la vaccine.

Tout ce qu'on avance contre la vaccine est aussi faible que ce qu'on avançait contre l'inoculation était fort.

Sur trente millions d'individus vaccinés en différents pays depuis vingt-neuf ans, on peut en citer tout au plus douze qui soient morts pendant le travail de la vaccination.

La vaccine ne fit-elle que diminuer les inconvénients de la variole, la rendre infiniment moins meurtrière, moins nui-

sible aux organes les plus importants, et prévenir les difformités qu'elle entraîne si souvent, il faudrait encore la regarder comme un présent du ciel.

Aux hommes éclairés, il faut présenter l'ensemble des faits qui militent en faveur de la vaccine, et leur laisser le soin d'en déduire les conséquences naturelles; aux calculateurs, il faut leur présenter ce travail en chiffres, et leur laisser faire la balance; aux ignorans à vue courte, il faut faire entendre le langage sans réplique de la loi. Il est curieux, a dit plaisamment un médecin, que l'on n'ose point forcer les hommes à se bien porter, quand on les oblige à se faire tuer sans scrupule.

Ainsi, tout père, toute mère, tout parent qui néglige de procurer ce bienfait à ses enfans, à ses proches, manque à ses devoirs les plus sacrés, presque au même degré que celui qui leur refuse des alimens et des vêtemens. En pareille matière, les préjugés ne peuvent servir d'excuse, car s'il est des préjugés utiles, ce n'est pas celui qui expose de jeunes victimes à la mutilation ou à la mort, sans aucune excuse plausible.

GÉOGRAPHIE ET INDUSTRIE.



PETITE NOTICE SUR ALGER ET LES MÉTIERS LES PLUS LUCRATIFS A Y EXERCER.

Alger est un très bon pays; il serait facile de mettre toute la plaine en produit et en sûreté dans deux ans, et d'assainir les parties fiévreuses dans le même délai. On pourrait régir le pays avec un régiment d'artillerie et 200 gendarmes, pourvu que la population française fournit seulement 6,000 hommes en état de porter les armes, et organisés en garde nationale; on compte environ 2,500 à 3,000 Français.

A trois lieues, en suivant le bord de la mer jusqu'au cap Matéou, il y a entre la mer et la montagne une plaine admirable; bien qu'on soit dans une saison où la terre est morte, à l'opposé de chez nous où elle meurt dans l'hiver, cette plaine est couverte de toutes sortes de cultures, fruits, prés, légumes, chanvre, vigne. On n'a rien vu de plus vigoureux et de plus beau. Les parties de cette terre qui ne sont pas cultivées sont couvertes d'une herbe épaisse qui se dessèche et se renouvelle spontanément tous les ans. Les terres du comtat d'Avignon, de la Camargue, reconnues les plus fertiles du midi de la France, n'approcheraient pas de la fécondité de celles d'ici, cultivées et amendées par les mêmes procédés. A Alger, on peut faire deux récoltes par an sur toutes les terres arrosables.

Les Européens arrivent tous les jours, et les neuf dixièmes d'entre eux s'établissent; des cafés, des restaurants, des chambres garnies, des boutiques s'ouvrent dans tous les quartiers; mais les ouvriers manquent; il y a pénurie de maçons, serruriers, menuisiers, peintres, forgerons, etc. Aussi les moindres travaux qu'on veut entreprendre sont-ils fort chers et mal exécutés. Il faudrait non-seulement des ouvriers journaliers, mais des maîtres, et ceux-ci seraient assurés de faire de bonnes affaires. Quant aux travailleurs de terre, ils seraient aussi bien venus, quoi qu'on en dise, pourvu qu'ils eussent l'habitude de la vie dure et laborieuse de la campagne.

Tout est cher à Alger: aussi les personnes qui arrivent avec des marchandises les vendent très-bien. Il ne faudrait pas apporter des articles à l'usage des femmes; les meubles de luxe ne se vendraient pas; mais les armes de chasse, les petits miroirs, la quincaillerie commune, les bottes, les planches de sapin du nord, des chaises, de la poterie ordinaire, seraient d'un débit assuré. Le blanchissage est ici chose importante: il n'y a que quelques blanchisseuses venues d'Espagne ou d'ailleurs, qui font payer leur mauvaise besogne deux fois plus que n'en vaudrait une bonne. On vend une paire de bottes 25 francs, ainsi du reste. Cet état de choses durera jusqu'à ce que les propriétés possédées et exploitées par les Européens rendent, que les ouvriers et les marchands soient devenus moins rares, et aussi jusqu'à ce que les produits territoriaux soient assez abondans pour qu'on les achète à bon marché. Avant l'occupation par l'armée française on vendait à bas prix, parce que l'on consommait peu; maintenant on vend cher, parce qu'on consomme beaucoup, et que la production n'a pas encore augmenté.

REVUE DES MODES.

Les coiffures basses sont toujours très à la mode.

Les gazes blanches, roses et bleu-ciel très-léger s'emploient pour robes de bal, comme aux années précédentes, mais surtout pour les très-jeunes personnes. Les tulles richement brodés, avec dessous en satin, les crêpes brodés en or ou argent, et une nouveauté des magasins de M. Delisle, nommée *gaze à plumes*, sont les étoffes de robes le plus en faveur. La gaze à plumes est surtout à citer. Nous en avons vu une à fond blanc, sur lequel étaient brodées en soie plate des espèces de petites plumes espacées, à sommité gros bleu, et le surplus oiseau-de-paradis foncé; il est impossible de dire combien cette gaze est jolie et de bon goût.

On voit depuis peu des robes de soirée en satin fond uni, sur lequel sont brodés à la main de petits bouquets espacés. Une de ces robes avait, sur un fond grenat, des fleurs brodées en soie blanche, réunies par un petit ruban également brodé en soie aurore.

Les fleurs brodées en bouquets se voient encore sur d'autres tissus. Une robe de grenadine noire avait, çà et là, de petits bouquets brodés au crochet en soie de diverses couleurs. Les manches de cette robe étaient courtes, très-bouffantes, et son corsage était orné d'une mantille d'étoffe pareille découpée en crénaux.

On voit depuis quelque temps aux spectacles beaucoup de bonnets en tulle ayant sur le devant une guirlande transversale de roses.

Le velours s'emploie beaucoup pour chapeaux en demi-toilette; les chapeaux sont à passes courtes et à calotte plus élevée par devant que par derrière. On les orne de rubans disposés en nœud de cravate, passés quelquefois dans une longue boucle en or. On y voit encore de ces longues plumes dont nous avons déjà parlé, appelées *plumes frimatées*, et d'autres plumes également longues, dont les barbes repliées sur elles-mêmes sont nouées ainsi; ces plumes, la nouveauté de cette semaine, se nomment *plumes bouclées*.

Après les redingotes qui n'ont qu'un seul rang de boutons et les poches fendues obliquement sur le devant, adoptées par tout ce que Paris a d'hommes élégans, viennent celles à longues jupes et à larges revers. Quelques personnes portent aussi des redingotes à collet-schall, paremens et bords en fourrures.

Les pantalons à bandes d'étoffe pareille sur le côté, et tombant droit, sont toujours de mode: les chapeaux à bords moyens et presque plats, à forme haute et un peu au-dessous de zéro, ce qui veut dire en terme de chapelier, forme un peu pointue, sont les seuls de bon ton et admis surtout en toilette.

LA MODE.

NÉCROLOGIE DE 1831.

Souverains et princes. — Le roi de Sardaigne, le grand-duc Constantin, le magnat de Hongrie, le prince Borghèse, le prince régnant de Hohenzolern Sigmarngen, la duchesse douairière de Saxe-Cobourg.

Pairs de France. — Davillers (pendant les cent jours), le comte de Bully, le comte Latour-Maubourg, le comte de Montalembert, le marquis de Boisgelin, maréchal-de-camp, le duc d'Aumont, lieutenant-général.

Lieutenant-généraux. — De Beaumont, marquis d'Autichamp, Gilot, le baron de Goguelat, Taponier, le comte de Mazelière, Dumoutier, Robert, vic. Garbé.

Maréchaux-de-camp. — Pryvé, Ménard, Vergis, Carbé, le comte Lepelletier d'Aulnay, Pouchelon, Gromety, Ducellier, Monnard.

Clergé (évêques). — Villeneuve, le baron Sébastiani de la Porta.

Députés. — Martin, Labbey de Pompières, Duvergier de Hauranne père.

Anciens députés. — Gaudin, Boisset, Balguerje jeune, Teulon, Begum, Fulchiron, Eschasseriaux, le baron Goupil (du tribunal), Lacroix-Frainville, Lespinasse, Grégoire, Sirieys de Mayrinbac.

Président de chambre et procureurs généraux. — Bruhan, Constant Caillaux, Daugoy-Desessarts, Gonguy, Favard de Langlade, Moirond, Margery (de la cour des comptes).

Juges. — De la Marnière, Alex. Joubert, Le Comte, Aimé Monteau, Casterau, Delacroix, Buisseau, Monclou de Ville-neuve, Minier, Rataud, Roverdin, Bijou, Guérin de Villeton.

Administrateurs. — Baron Séguier, consul; baron de Vis-mos et Maussion, anciens préfets; comte de Formont, ancien ministre d'état.

Barreau. — Letellier, Baret du Monteil, Maugeret, Rouillé.

Faculté de médecine. — Ellix, Bertrand, Doussin-Dubreuil, Ruette, Caille, Beauvisage, Legallois.

Institut. — Du Petit-Thouaz, Cartelier, Yvard, le baron de Sané.

Peintres. — Mélicod, Jutty, Milling, Coutanceau.

Auteurs et Ecrivains. — Emile Debreaux, La Mesangère, J. Pain, Sevelinges, Edmond Géraud, Victorin Fabre, Félix Nogaret, baron de Chavanges.

Compositeur. — Kreutzer.

Acteurs. — Cordier, Laïs, Nourrit père, Simonet, Beau-grand (dit Mercier), Huguet, ancien acteur de Lyon.

Actrices. — Ducrôs-Richard, Delille, Petit-David, Dubuis-son (Désirée), F. Edouard Lafontaine.

Danseuses. — Davezan-Fontaine, Louise Pierson, Coulon (retirée).

COUPS DE GRIFFES.



* * SUJET signifie proprement *ce qui est jeté loin de soi, ce qui est mis sous les pieds*. Il vient des mots latins *sub* et *jactus*; c'est un mot, comme on voit, de *gloire, d'honneur et d'affection*; aussi le généreux Nicolas, le tendre don Miguel et le très-élément duc de Modène disent-ils : *mes sujets*.

* * Les *sujets* de Charles X sont encore les *sujets* de Louis-Philippe. Ils n'en sont pas meilleurs *sujets* pour cela!

* * Il y a à la chambre 164 patriotes qui sont d'excellens *sujets* pour la liberté.

* * Quelqu'un disait hier, en parlant de M. de Mont..., C'est un triste *sujet*.

* * M. Casimir Périer vient de donner un coup de pied dans le juste milieu à un de ses familiers qui s'est permis de lui dire : Je viens vous parler au *sujet* de.....

* * Un des *sujets* de Don Miguel va attaquer M. de Mont. en usurpation de titres.

* * Une vieille croûte de roi, Louis XII, préférerait le peuple à ses courtisans. Gothique.

* * On assure que Nicolas récite souvent, à propos des Polonais, cette phrase d'une de nos spirituelles parodies : *Qu'on ait pour eux tous les égards dus à leur rang et à leur malheur; qu'ils soient chargés de chaînes et jetés dans des cachots obscurs; les princes ne sont vraiment grands que par la clémence.*

* * M. P... cherche, dans ce moment, à emprunter deux millions 50,000 francs. Il ferait beaucoup mieux d'emprunter du talent..... administratif.

* * On va réimprimer l'Art de payer ses dettes, avec une épître dédicatoire à la municipalité lyonnaise.

* * La ville de Lyon doit beaucoup..... à ses administrés.

* * Les *citoyens* de Lyon et du département sont représentés à la chambre par quatre *sujets* et un *citoyen*.

TABLETTES DRAMATIQUES.

La semaine dernière a été marquée, au Grand-Théâtre, par un succès qui promet d'agréables soirées aux amateurs. *Zampa* a déjà été joué deux fois, et deux fois les suffrages des connaisseurs en ont constaté le mérite. Une musique à la fois

gracieuse et savante, des motifs heureux parfaitement orchestrés; un poème intéressant, ce qui est assez rare en fait d'opéras-comiques, tels sont les éléments qui promettent la vogue à cette nouvelle production de Scribe et Hérold.

L'exécution en a été parfaite. Siran a très-bien chanté et très-bien joué le rôle difficile de Zampa. Cet artiste, doué de tout ce qu'il faut pour réussir, a déjà fait depuis qu'il est ici de grands progrès sous le rapport du jeu, et nous l'en félicitons dans son intérêt autant que dans celui du public. M.^{lle} Berthaud, quoique fort enrôlée, a donné au personnage de Camille une physionomie très-intéressante, et a exécuté avec beaucoup de charmes les divers morceaux qui composent son rôle, entr'autres la délicieuse ballade d'Alice. André a été fort original dans le rôle de Daniel le raisonneur, nouveau Sganarelle d'un nouveau don Juan; et Lecerf a fait rire dans le personnage de Dandolo, le sonneur.

— On nous promet pour mardi, aux Célestins, une représentation extraordinaire qui ne peut manquer d'exciter vivement la curiosité. Elle se composera de *Mouton-Duvernet*, drame historique en trois actes et en cinq tableaux, qui, en rappelant la mort glorieuse d'un de nos plus braves généraux, doit réveiller dans tous les cœurs une touchante sympathie pour de nobles infortunes, et la haine de l'absolutisme et de l'étranger. Tout Lyon se souvient avec douleur de la catastrophe sanglante du 26 juillet 1816, et tout Lyon voudra payer à une des plus généreuses victimes de la restauration l'hommage d'un regret si bien mérité.

On donnera, avec MOUTON-DUVERNET, la *Prise de l'Hôtel*, vaudeville nouveau, de MM. Scribe et Rougemont; et le *Chevreuil*, comédie en trois actes, mêlée de couplets, du théâtre des Variétés. En voilà plus qu'il n'en faut pour procurer au bénéficiaire une bonne recette, et au public une soirée agréable. C'est ce que nous leur souhaitons de bien bon cœur.

PROGRAMMES DES THÉÂTRES.

Spectacle du Dimanche 15 janvier.

GRAND-THÉÂTRE.

LA VIEILLE, opéra-comique, en un acte, paroles de Scribe, musique de Fétis.

MM. St.-Ange, Auzet, Gagnon; M.^{me} Pépin.

CHARLES VII ET SES GRANDS VASSAUX, drame en 5 actes et en vers, de M. Alexandre Dumas.

MM. Valmore, Delacroix, Roblin, Ernest, Lecerf, Gagnon, Masson; M.^{mes} Cosson, Wenzel, St.-Ange.

LE DIEU ET LA BAYADÈRE, opéra-ballet en deux actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Aubert.

MM. Siran, Dérubelle, Foulquier; M.^{lles} Ambroisine, Berthaud, Hélène Montessu.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

NOTRE-DAME DE PARIS, ou l'Archidiacre et la Bohémienne, drame nouveau en 4 actes, imité du roman de Victor Hugo.

MM. Jules, Girel, Achard, Herguez, Mons, St.-Jules; M.^{mes} Faivre, Meynier.

RENSEIGNEMENTS.

VOITURES PUBLIQUES.

PARIS, 10 heures du soir, entreprise Gabaud et C.^e, port St.-Clair, en face du pont Morand.

Coupé 49 fr.

Intérieur 41

Rotonde 56

Banquettes 50

BORDEAUX, 9 heures du soir, quai St.-Clair, n.^o 11.

GRENOBLE, 10 heures 1/2 du soir, *idem*.

GENÈVE, tous les jours pairs, 9 h. du soir, *idem*.

JOSEPH BEUF, Gérant.

Lyon. — Imprimerie de J. M. BOURSRY, rue de la Poulallerie, n.^o 19.